AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022119-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022. 119**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 30/11/2022

Membres en exercice : 43 présents :32 Votants :32 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 08 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au pôle culturel de la commune de St Julien Chapteuil.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Francis, Defay André, Ferret André, Cabanes François, Sivet Martine, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Behar Daniel à Cabanes François, Monteil Eliane à Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël à Dessalces-Bonnet Laurence, Sagueton Stéphane à Mauté Annie.

Secrétaire de séance : André Ferret

OBJET : Budget annexe Petite enfance. Dépenses investissement 2023 :autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement

M le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que, en l'absence d'adoption du budget avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent . Cette disposition permet d'assurer la continuité de nos actions (faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services) en l'absence d'adoption du budget.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2022 + DM (crédits ouverts)	RAR INSCRITS AU BP 2022(crédits reportés)	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE
D20	35 000.00€		35 000.00€
D21	17 573.07€		17 573.07€
D23	134 176.00€		134 176.00€
			186 749.07€

Montant maximal des dépenses autorisées 186 749.07 * 25% = 46 687.26€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022119-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Le conseil communautaire autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 46 735.76 € répartis comme suit :

Chapitre/ article	libellé	montant
2031	Frais étude	8 750.00€
21838	Matériel informatique	1 000.00€
21848	Autre matériels de bureau et mobiliers	1 393.00€
2188	Autres immo corporelles AMENAGEMENTS DE TERRAINS	2 000.00€
2313	CONSTRUCTIONS	33 544.00€
		46 687.00€

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2023.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'accepter les propositions de M le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Président, Jean-Marc Fargier,

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme